



BULLETIN D'ABONNEMENT FICHER DES NOUVELLES ENTREPRISES DE CHARENTE-MARITIME

Je souhaite m'abonner au **Fichier des nouvelles entreprises** afin de recevoir par email chaque semaine ou chaque mois, selon la formule choisie, la liste des nouvelles entreprises créées, reprises ou ayant changé d'adresse en Charente-Maritime.

Je choisis ma formule d'abonnement parmi les quatre proposées ci-dessous en cochant la case correspondante :

Fréquence de l'envoi	Durée de l'abonnement		
	1 numéro	6 mois	1 an
Hebdomadaire (1 fichier / semaine)	 	<input type="checkbox"/> 282 € TTC (soit 235 € HT)	<input type="checkbox"/> 504 € TTC (soit 420 € HT)
Mensuel (1 fichier / mois)	<input type="checkbox"/> 36 € TTC (soit 30 € HT)	<input type="checkbox"/> 180 € TTC (soit 150 € HT)	<input type="checkbox"/> 300 € TTC (soit 250 € HT)

Tarifs en vigueur au 01/01/2018

Raison sociale :

Activité :

Prénom et Nom du responsable :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax :

Email :

Site internet :

Je joins mon règlement par chèque libellé à l'ordre de la CCIRS.

Je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales de vente** énoncées au verso.

Fait le : A :

Signature :

Bulletin à retourner à : CCI ROCHEFORT ET SAINTONGE
SERVICE INFORMATION ECONOMIQUE
Mélanie FLEURANT
BP 20129
17306 ROCHEFORT CEDEX

Conditions générales de vente du fichier

Article 1 : OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions générales de vente de fichiers réalisés à partir de la base de données appartenant aux Chambres de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge (CCI Rochefort et Saintonge) et La Rochelle et ou de celles exploitées contractuellement par la CCI de Rochefort et Saintonge.

Article 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est formé par les documents contractuels suivants, par ordre de priorité décroissante :

- les présentes conditions générales
- le Bon de commande qui est constitué du devis accepté, complété par les informations nécessaires à l'identification du Client (nom - prénom - adresse postale de facturation et/ou de livraison - téléphone - adresse électronique)

Tout devis validé par le Client constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause.

Article 3 : DEVIS/COMMANDE

Toute demande d'achat de fichiers fait l'objet d'un devis préalable et écrit (valable 30 jours) mentionnant les critères de sélection, la quantité d'adresses estimée, le tarif, et le support des données. Le devis accepté par le client, entraîne l'application des présentes conditions générales. La CCI Rochefort et Saintonge se réserve le droit d'annuler ou suspendre toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure tant que le litige n'est pas réglé.

La CCI Rochefort et Saintonge se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement et/ou de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, tenant en particulier à un problème d'approvisionnement de produits, un problème concernant la commande reçue, ou un problème prévisible concernant la livraison à effectuer.

Article 4 : PRIX

L'estimation du prix à payer mentionnée sur le devis est indiquée en euros TTC en fonction du document commandé, du type d'analyse demandé, de la nature du support, de la complexité de la demande et des informations demandées en restitution. Il est établi à partir du barème communiqué au client avec le devis.

Le règlement des fichiers s'effectue lors de la commande. Les chèques sont libellés à l'ordre de la CCI Rochefort et Saintonge.

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA sera répercuté automatiquement sur les prix.

Les tarifs peuvent être revus annuellement.

Article 5 : FACTURATION

La facture est adressée à l'adresse indiquée lors de la commande. Elle est établie conformément au tarif en vigueur au jour du passage de la commande. La CCI Rochefort et Saintonge dégage toute responsabilité quant aux erreurs de saisie.

Article 6 : MISE A DISPOSITION ET DELAI

Sauf cas de force majeure ou d'impossibilité matérielle, les fichiers sont mis à disposition dans un délai fixé préalablement sur le devis et à compter de la réception du paiement. Selon la demande du client, indiquée sur le devis accepté, les fichiers sont transmis par courrier électronique.

Article 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES ET UTILISATION DES DONNEES

En application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, le client est informé que les données personnelles recueillies (nom, prénom, adresse, téléphone et email personnels) lors de la validation de sa commande sont nécessaires à la réalisation, à la gestion et au suivi de la prestation rendue. Ces données peuvent servir à la mise à jour du fichier consulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge et La Rochelle. Ce fichier est utilisé pour établir des listes d'entreprises susceptibles d'être communiquées à des tiers à des fins de prospection commerciale. Le client peut être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises

ou organismes, ou être informé également des offres des Chambres de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge et La Rochelle par tous moyens : e-mail, courrier, fax, téléphone. Ces données sont stockées 5 ans avant d'être anonymisées ; elles sont accessibles aux seuls prestataires techniques et aux CCI partenaires des Chambres de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge et La Rochelle et ne font pas l'objet d'un traitement hors de l'UE. Dans la limite d'autres obligations s'imposant au responsable du traitement, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité des données le concernant, d'un droit d'opposition aux usages non contractuels ou non consentis de ces données ainsi qu'un droit à l'oubli. Pour exercer ces droits, le client doit s'adresser au Service Juridique de la CCI Rochefort et Saintonge :

- soit par courriel : cnil@rochefort.cci.fr

- soit par courrier : CCIRS - Service Juridique - La Corderie Royale - BP 20129 - 17306 ROCHEFORT Cedex

Pour en savoir plus sur nos engagements, consulter notre Charte Protection des Données personnelles sur www.rochefort.cci.fr > Mentions légales

Article 8 : PROPRIETE ET UTILISATION DES DONNEES

La mise à disposition des données n'entraîne pas transfert de leur propriété au profit du client, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité sur les fichiers. Ainsi, les données mises à disposition sont uniquement destinées aux besoins propres du client qui s'interdit de reproduire ou de copier, en totalité ou en partie, de laisser copier ou reproduire, en totalité ou en partie, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie des données pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. La mise en ligne des données sur internet est interdite. Toute forme de vente, location ou commercialisation par le client, directe ou indirecte, est strictement interdite. Cette interdiction vaut également dans l'hypothèse où le client aurait apporté une plus value aux données fournies par la CCI Rochefort et Saintonge. Le non-respect de ces clauses expose le client à des poursuites sur les plans civil et pénal. Il est rappelé au client que la prospection de toute personne physique par voie de télécopie, automate d'appel, ou courrier électronique est interdite, sauf à recevoir le consentement exprès et préalable de la personne concernée. Il appartient au client d'utiliser sous sa responsabilité les données fournies dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Article 9 : RESPONSABILITE

Les données sont communiquées de bonne foi et au vu des informations recensées dans les bases de données. La mise à jour des bases de données peut entraîner une modification des données transmises mais en aucun cas une obligation de résultat ne pourra être recherchée à l'encontre de la CCI Rochefort et Saintonge ou de ses fournisseurs.

Le client doit s'assurer que les fichiers commandés sont compatibles avec ses équipements. La CCI Rochefort et Saintonge ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du support informatisé.

Par ailleurs, la CCI Rochefort et Saintonge ne sera pas responsable de l'inadaptation des informations à un besoin particulier du client ou des conséquences de leur utilisation par le client.

Si la responsabilité de la CCI Rochefort et Saintonge était retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre qu'à l'annulation de sa commande et à la restitution des sommes versées, à l'exclusion de tous autres dommages, intérêts et indemnités.

La CCI Rochefort et Saintonge ne saurait être tenue responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à son contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de grève, de pénurie, d'incendie, de catastrophe naturelle.

De même, la CCI Rochefort et Saintonge ne pourrait être tenue responsable de l'usage des produits commandés et livrés, le client étant seul responsable de leur utilisation par lui-même ou par un tiers.

Article 10 : LOI APPLICABLE / REGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit français. Les litiges seront soumis à la juridiction compétente.